



Je souhaite produire  
ou relocaliser  
ma production  
en France



## LE FRENCH FAB INVESTMENT DESK

### QUEL TYPE D'AIDE ?

Un accompagnement personnalisé dans la réalisation de son projet d'investissement industriel



### Quel est le montant de l'aide ?

Les soutiens financiers sont déterminés au cas par cas.



### Quelles structures peuvent en bénéficier ?

Toute entreprise ayant un projet d'implantation industrielle ou logistique sur le sol français.



### 1 Jusqu'à quand ?

Sans limite de durée



### Quelques mots sur le dispositif

Le *French Fab Investment Desk* est un service public destiné à accompagner les entreprises françaises ayant des projets d'investissement industriel. Le porteur de projet bénéficie d'un référent dédié pour l'orienter dans ses démarches, le conseiller et l'accompagner pour accélérer son investissement industriel.

Le *French Fab Investment Desk* a pour missions d'identifier les projets d'investissement des entreprises, de promouvoir leur localisation en France et de faciliter leur gestion administrative en lien avec les collectivités locales et les opérateurs.

### QUI CONTACTER ?



Votre Référent Unique pour les Investissements (RUI) territorialement compétent ou le French Fab Investment Desk – [french-fab-investment-desk.dge@finances.gouv.fr](mailto:french-fab-investment-desk.dge@finances.gouv.fr)

### Pour en savoir +

<https://www.economie.gouv.fr/french-fab-investment-desk-agnes-pannier-runacher-recommandations-claude-imauven>

<https://www.entreprises.gouv.fr/fr/industrie/politique-industrielle/referents-uniques-l-investissement>



# PROGRAMME D'ACCÉLÉRATION DES PROJETS INDUSTRIELS TERRITORIAUX

## QUEL TYPE D'AIDE ?

Subvention

### **Quel est le montant de l'aide ?**

En fonction du projet et du régime d'aide applicable.

### **Quelles structures peuvent en bénéficier ?**

Les entreprises de toute taille et toute forme juridique.

### **1 Jusqu'à quand ?**

Instruction au fil de l'eau, jusqu'au 31 décembre 2020.

### **Quelques mots sur le dispositif**

Dans le cadre du plan de relance, les conseils régionaux et les préfetures de région sont amenés à identifier les projets industriels structurants pour le territoire et à les accompagner, via un fonds doté de 150 millions d'euros, avec un processus de sélection confié aux revues régionales d'accélération. Le fonds vise à financer les projets industriels (créations de sites, extensions, modernisations, nouveaux équipements...) les plus pertinents pour le territoire et pouvant démarrer l'investissement entre 6 mois et un an.

## QUI CONTACTER ?



Les référents du Territoire d'Industrie dans lequel vous projetez votre investissement ou les contacts Territoires d'Industrie du conseil régional et du SGAR

Pour en savoir +

<http://relance.projets-territoriaux.bpifrance.fr/> (plateforme accessible à compter du mois de septembre 2020)



## LES SITES INDUSTRIELS CLÉS EN MAIN

### QUEL SERVICE ?

Des sites aménagés, aux procédures anticipées pour accélérer les implantations industrielles.



### Quel bénéfice pour l'entreprise ?

Jusqu'à plusieurs mois de délais « économisés » pour l'obtention des autorisations nécessaires à la construction d'une nouvelle usine.



### Quelles structures peuvent en bénéficier ?

Toute entreprise ayant un projet d'implantation industrielle ou logistique sur le sol français.



### Jusqu'à quand ?

Sans limite de durée.



### Quelques mots sur le dispositif

Le dispositif « sites industriels clés en main » recense les sites pouvant accueillir des activités industrielles et pour lesquels les procédures administratives relatives à l'urbanisme, l'archéologie préventive et l'environnement ont été anticipées pour permettre l'obtention des autorisations nécessaires à la construction d'une nouvelle usine dans des délais rapides et maîtrisés. En particulier, sur la base des études environnementales disponibles, l'instruction par les services de l'Etat d'une demande d'autorisation environnementale sera facilitée. En juillet 2020, 78 sites clés en main ont été identifiés dans l'ensemble des régions.

### QUI CONTACTER ?



L'agence de développement économique ou le commercialisateur du site.

### Pour en savoir +

<https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/communique-presse/28-dossier-de-presse-pack-rebond.pdf>

<https://www.plateforme-attractivite.com/wp-content/uploads/2020/01/Fiches-Cles-en-main-Fr.pdf>



# LE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT DANS LES SECTEURS STRATÉGIQUES

**QUEL TYPE D'AIDE ?** Subvention dans le cadre d'un appel à projets.

## Quel est le montant de l'aide ?

Financement partiel des dépenses du projet, qui correspond à un taux d'aide appliqué à l'assiette des coûts éligibles et retenus du projet. Ce taux est déterminé dans le respect de l'encadrement européen des aides d'Etat et pour un maximum de 80% des dépenses éligibles quand elles sont inférieures à 1 M€.

## Quelles structures peuvent en bénéficier ?

Les entreprises ou consortiums qui seront sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets (conditions d'éligibilité et critères de sélection précisés dans le cahier des charges).

## 1 Jusqu'à quand ?

Cet appel à projets est ouvert du 31 août au 17 novembre 2020 à 12 heures.

## Quelques mots sur le dispositif

La crise de la Covid-19 a mis en exergue la dépendance industrielle et technologique de l'économie française, et la fragilité de certaines chaînes de valeurs mondiales.

Le Gouvernement souhaite renforcer la production nationale et soutenir l'implantation ou la réimplantation, sur le territoire, de certaines industries.

Dans le cadre du plan de relance, il a décidé de lancer un appel à projets pour soutenir l'investissement industriel dans des secteurs stratégiques, conformément aux objectifs de long terme que la France s'est fixés, tout en faisant levier sur l'investissement privé. 100 M€ sont prévus pour l'année 2020.

Il concerne les secteurs de la santé, l'agroalimentaire, l'électronique, et les secteurs fournissant des intrants essentiels de l'industrie (chimie, métaux et matières premières). La plateforme de dépôt des dossiers sera lancée sur le site de Bpifrance début septembre. Un appel à projets visant le secteur des télécommunications sera par ailleurs lancé en septembre.

## QUI CONTACTER ?



<https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours/Plan-de-relance-soutien-a-l-investisment-dans-des-secteurs-strategiques-pour-la-resilience-de-notre-economie-50450>

Pour en savoir +

<https://www.entreprises.gouv.fr/fr/actualites/soutien-l-investisment-dans-des-secteurs-strategiques>



## LE FONDS DE MODERNISATION ET DIVERSIFICATION DE LA FILIÈRE AUTOMOBILE

### QUEL TYPE D'AIDE ?

Subvention seule, ou subvention et avance remboursable pour les projets de RDI.

### € Quel est le montant de l'aide ?

Le fonds est doté de 200 millions d'euros en 2020.

- ⊙ Taux de soutien de 80% dans la limite de 800 000€ pour des projets de RDI ou d'investissement, avant le 31 décembre 2020 (régime temporaire Covid) ;
- ⊙ Au-delà de 800 000€ d'aide :
  - RDI : taux de soutien compris entre 25% et 75% selon la catégorie de recherche menée et selon la taille de l'entreprise ;
  - Investissement : taux de soutien compris entre 0% et 50% selon la taille de l'entreprise, sa bonification et les éventuelles bonifications environnementales.

### 👥 Quelles structures peuvent en bénéficier ?

Les entreprises de toute taille, quelle que soit leur forme juridique, ayant une part de leur chiffre d'affaires consacré à l'automobile supérieure à 15% depuis deux ans, et pour des projets présentant des dépenses supérieures à 200 000€.

### 📅 1 Jusqu'à quand ?

Jusqu'au 31 décembre 2020 pour bénéficier du régime temporaire Covid.

### 📣 Quelques mots sur le dispositif

Le fonds de modernisation et de diversification de la filière automobile est une des réponses du Gouvernement face au coup d'arrêt massif que connaît la filière suite à la crise du COVID-19. Cette crise constitue une opportunité pour les entreprises de la filière pour investir dans leur outil de production, pour gagner en compétitivité, et pour poursuivre leur transition environnementale et numérique.



### QUI CONTACTER ?

Le référent automobile en directe  
Bpifrance

Pour en savoir +

<https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours/Plan-Auto-Programme-de-soutien-aux-investissements-de-modernisation-de-la-filiere-automobile-50040>

<https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/mesures-plan-soutien-automobile>



# LE FONDS DE MODERNISATION ET DIVERSIFICATION DE LA FILIÈRE AÉRONAUTIQUE

QUEL TYPE D'AIDE ?

Subvention seule, ou subvention et avance remboursable pour les projets de RDI.

## € Quel est le montant de l'aide ?

Le fonds est doté de 300 millions d'euros sur trois ans.

- ⊙ Taux de soutien de 80%, dans la limite de 800 000€ pour des projets de RDI ou d'investissement, avant le 31 décembre 2020 (régime temporaire Covid) ;
- ⊙ Au-delà de 800 000€ d'aide :
  - RDI : taux de soutien compris entre 25% et 75% selon la catégorie de recherche menée et selon la taille de l'entreprise ;
  - Investissement : taux de soutien compris entre 0% et 50% selon la taille de l'entreprise, sa bonification et les éventuelles bonifications environnementales.

## 👥 Quelles structures peuvent en bénéficier ?

Les entreprises de toute taille, quelle que soit leur forme juridique, ayant une part de leur chiffre d'affaires consacré à l'aéronautique supérieure à 15% depuis deux ans, et pour des projets présentant des dépenses supérieures à 200 000€.

## 📅 1 Jusqu'à quand ?

Jusqu'au 31 décembre 2020 pour bénéficier du régime temporaire Covid.

## 📣 Quelques mots sur le dispositif

Le fonds de modernisation et de diversification de la filière aéronautique est une des réponses du Gouvernement face au coup d'arrêt massif que connaît la filière suite à la crise du COVID-19. Cette crise constitue une opportunité pour les entreprises de la filière pour investir dans leur outil de production, pour gagner en compétitivité, et pour poursuivre leur transition environnementale et numérique.



## QUI CONTACTER ?

Le référent aéronautique en directe  
Bpifrance

Pour en savoir +

<https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours/Plan-Aero-Programme-desoutien-aux-investissements-de-modernisation-de-la-filiere-aeronautique-50123>

<https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/plan-soutien-filiere-aeronautique>